

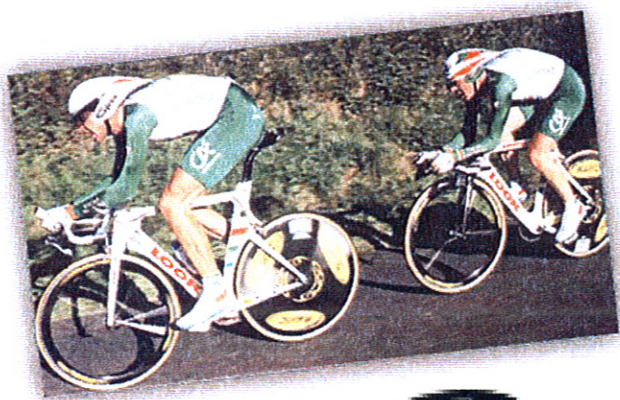


Marigny Initiatives



AOUT 2011
Numéro 171

Dimanche 18 septembre à Marigny



30^{eme} édition

du DUO NORMAND



Pour tout renseignement : 02.33.05.11.26
www.duonormand.com



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :
02.33.77.28.30.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de
18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Pose, ouverture, fermeture : 02.33.19.42.60.

Facturation, dépannage : 08.10.05.00.49.

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie

02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de
13 h 30 à 16 h.

Relais assistance maternelle

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance
Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste

02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque :

02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de
10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes

rue des Alleux
Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie

02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Maison de retraite

02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2011
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.



Séance du 10 AOUT 2011

TRESORERIE : renouvellement du bail de location.

Le bail des locaux de la Trésorerie étant arrivé à terme le 30 juin 2011, Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement du contrat à compter du 1^{er} juillet 2011 et propose le projet du nouveau bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à

l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail de location des locaux de la trésorerie qui prend effet le 1^{er} juillet 2011 pour une durée de 9 ans.

Le montant du loyer fixé à 7 262 € par an est indexé sur l'indice national du coût de la construction annuellement à la date anniversaire du bail.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : désignation d'un délégué « accessibilité ».

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a pour compétence la réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public, de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Pour permettre la réalisation de ce diagnostic il est demandé à chaque commune de désigner un délégué « accessibilité ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves HEROUARD, délégué « accessibilité » pour la commune de Marigny.

L'an deux mille onze, le dix août à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du conseil municipal :

BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVE-REND Jean-Claude, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, LOUCHE Jérôme.

Absents excusés : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Monsieur Patrice BOUCHER, Monsieur Bernard SIMON, Monsieur Stéphane HELAINE, Madame Huguette BESSON, Monsieur Cédric HEUGUET.

Pouvoirs : Monsieur LEMAZURIER donne pouvoir à Monsieur BRIGNOT, Monsieur BOUCHER à Monsieur LOUCHE, Monsieur HELAINE à Monsieur HEROUARD, Monsieur HEUGUET à Monsieur GENET

Secrétaire de séance :

Jérôme LOUCHE.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ Accepter l'avenant au marché signé avec l'entreprise LAISNEY TP pour la démolition de l'ancien vestiaire.

Objet de l'avenant : confinement des murs avant désamiantage à la demande de l'inspection du travail. Le montant de la plus-value est de 7 121.75€ HT.

PERSONNEL : modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet.



Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet occupé par Madame Dominique JAMME-DROUIN.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet, créé pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 07 juillet

2010, à 33 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2011.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (*seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

VOIRIE COMMUNALE : classement, déclassement.

Le Maire informe le conseil municipal que le classement actuel de la voirie communale date des années 1963 et 1965. La longueur des voies communales actuellement retenues est de 18 868 ml.

L'évolution engendrée depuis 40 ans par les aliénations, la modernisation ou la création de nouvelles voies rend indispensable une actualisation du classement de la voirie communale.

Le conseil municipal décide de demander :

- le classement de voies dans la voirie communale.
- la prescription, par arrêté, des modalités de l'enquête publique réglementaire et la désignation d'un commissaire enquêteur.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

LA CHENEE : régularisation de terrain.

A la demande du Conseil Général, suite aux travaux d'aménagement du barreau routier, il y a lieu d'établir les actes permettant de régulariser la propriété des parcelles cadastrées B 971, 910 et 913 :

- Vente par la commune de Marigny à la communauté de communes de Marigny : section B n° 971 pour 83m².
- Vente par la communauté de communes de Marigny à la commune de Marigny : section B n°910 pour 1a 03 ca.
- Vente par Mme Bernadette LEROYER à la commune de Marigny: section B n° 913 pour 11m².

Vu l'avis des domaines en date du 29 juillet 2011, Considérant la surface des parcelles,

le conseil municipal décide de réaliser ces régularisations à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et pièces nécessaires.



CONSTRUCTION CANTINE : avenant n° 2 au lot 9.

Le lot n° 9 *plomberie sanitaires chauffage ventilation* a été attribué à l'entreprise DEPERIERS-CATHERINE d'un montant de 228 €.

L'avenant n°2 a pour objet l'installation d'un arrosage automatique goutte à goutte des jardinières.

Le montant des marchés est modifié comme suit :

ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Avenant N°2 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
DEPERIERS-CATHERINE	119 061.60 €	+ 2465 €	+ 228 €	2.26 %	121 754.60€

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise DEPERIERS-CATHERINE.

EXTENSION DE L'ECOLE JULIEN BODIN : avenant n° 1 au lot 13.

Le lot n° 13 *électricité* a été attribué à l'entreprise JARNIER Christophe de Neufmesnil d'un montant de 1 044.36€.

L'avenant n°1 a pour objet :

- une plus value pour la pose d'éclairages de sécurité dans la classe 4 et la salle polyvalente de l'étage,

→ la pose d'une alimentation électrique pour le chauffe-eau .

Le montant des marchés est modifié comme suit :

ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
JARNIER-Christophe	68 031.53 €	+ 1044.36€	1.54 %	69 075.89 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise JARNIER.



Le 27 juillet, livraison des modules pour les classes mobiles à l'école Julien Bodin.

BUDGET DE L'EAU : Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire propose la mise en non-valeur de factures insolvables pour un montant de 370.33 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.



ECLAIRAGE PUBLIC :

pose de luminaires basse-consommation .

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation pour le remplacement de 37 luminaires par des luminaires basse consommation et propose de retenir l'entreprise SORAPEL moins disante. Le montant des travaux s'élève à 22 820.00€ HT soit 29 727.78€ TTC.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARLEC	24 325.00	31 604.30
SORAPEL	22 820.00	29 727.78
ALLEZ	23 450.00	30 605.64

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SORAPEL de Cerisy-la-Forêt,
- sollicite une subvention du syndicat d'Electrification de Saint-Lô Nord Ouest.

QUESTIONS DIVERSES.

- Madame Bernadette HOMMET est élue déléguée au conseil d'administration du collège en remplacement de Monsieur Didier OZOUF, démissionnaire.

- Monsieur Jérôme Louiche signale que les containers à vêtements situés sur le parking de la future maison médicale ont été taggés.

Il informe également de sa mutation professionnelle vers Lyon et donc de sa démission du conseil municipal dès octobre 2011.

- Monsieur Daniel Robiolle signale que la rue de la zone artisanale aux abords de Carrefour Market est toujours pleine de papiers.

- Monsieur Pierre Turgis signale qu'un panneau signale toujours le «stade municipal» près des écoles.

- Didier Ozouf rappelle que les panneaux de pré-signalisation existants doivent, avec la mise en place de « stop » et de « cédez le passage » être enlevés ou revus.



JARDINAGE



Au jardin, c'est en hiver que se préparent les beaux jours. La bonne nouvelle est qu'il est tout à fait possible de jardiner sans produit chimique et de favoriser la santé et la richesse de son carré de nature : voici quelques "bons plan(t)s" pour avoir la main vraiment verte !

Des millions de français ont la chance d'avoir un jardin : certains cultivent leur potager, d'autres se contentent de quelques mètres carrés de pelouse, voire d'un simple coin de verdure sur un balcon ou une terrasse. « Cultiver son potager est le premier acte militant », dit souvent Pierre Rabhi, pionnier de l'agro-écologie. Malheureusement, près de la moitié des jardiniers français utilisent des pesticides, contribuant bien involontairement et de façon non négligeable à la pollution des sols, de l'eau, de l'air, et aux risques sanitaires qui en découlent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : http://www.mescoursespourlaplanete.com/TrucsVerts/Jardinage_40.html.





Venez nombreux pour la 30ème édition du DUO NORMAND le dimanche 18 septembre.

Pour tout renseignement : www.duonormand.com Tél : 02.33.05.11.26

ART FLORAL

L'activité ART FLORAL de Marigny Je T'aime reprendra le mardi 20 septembre à 13h30 et à 20h à la salle route de Quibou à Marigny.

Inscriptions ou renseignements auprès de Sylvie Bidgrain au 02 33 55 02 72



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)



MINIFLOTTE

le dimanche 25 septembre de 14h à 17h30 démonstration du club à l'étang de Marigny.

Visitez son nouveau site internet : www.miniflotte-50-monsite.com

RANDONNEE DES TANCREDES

Dimanche 2 octobre, Marigny Je T'aime organise la randonnée normande « des Tancrèdes ». Rendez-vous à 14 h devant la mairie de Marigny pour co-voiturage ou à 14h30 devant la mairie de Hauteville-la-Guichard.

Visite du musée de nos Normands conquérants au retour...



LOTO



Le club de l'Amitié organise un LOTO le dimanche 23 octobre à la salle des fêtes de Marigny.

Inscriptions ou renseignements auprès de Maurice Lerosier au 02 33 55 16 98

DON DU SANG

Une collecte de sang est prévue le jeudi 27 octobre de 15h30 à 19h à la salle des fêtes de Marigny.



C'est qui qu'a pas fermé le robinet ?



Petits gestes, grands effets, eau, pas de gâchis !

